



1, rue de l'Hôtel-de-Ville
Ville de Léry (Québec) J6N 1E8
Téléphone : (450) 692-6861
Télécopieur : (450) 836-5513
www.lery.ca

AVIS PUBLIC **ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné QUE :

Le règlement suivant, dont la MRC de Roussillon atteste la conformité, a été adopté le 14 mai 2025 par le Conseil municipal de la Ville de Léry. Le Certificat de conformité de la MRC de Roussillon détermine l'entrée en vigueur du règlement dès son émission, soit le 27 juin 2025 :

Règlement 2025-557 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2016-451 dans le cadre d'un plan d'aménagement d'ensemble (Quartier de l'École) de la Ville de Léry »;

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut consulter ce règlement aux heures régulières d'ouverture de la municipalité.

DONNÉ À VILLE DE LÉRY, ce 2^e jour du mois de juillet 2025

Michel Morneau MAP. Urb
Directeur général et greffier-trésorier